

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 20 juin 2023 à 19h00 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Nathalie Turgeon (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3)

Est absent : André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Une (1) citoyenne est aussi présente.

La présidente d'élection a procédé à l'assermentation de madame Nathalie Turgeon à titre de conseillère au siège no. 5. L'équipe est maintenant complète.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification du quorum. La séance débute à 19h00.

2023-06-126

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-127

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-128

AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA CAISSE DESJARDINS POUR LE RÈGLEMENT 23-85 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA ROUTE 309 ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ATTENDU QUE la municipalité a suivi le processus de financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le règlement d'emprunt 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt au montant de 160 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter le 31 mai dernier;

ATTENDU QUE

- ☞ le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 23-85 est de 735;
- ☞ le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 84;
- ☞ le nombre de demandes reçues était de 9.

ATTENDU QUE madame Lyz Beaulieu, directrice générale, greffière-trésorière déclare que le règlement 23-85 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire M. Luc Diotte et la directrice générale Mme Lyz Beaulieu à signer le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides le Projet de Règlement 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt de 160 000 \$ afin de couvrir les frais inhérents à ces achats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-129

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

PAGE ANNULÉE